

**MAIRIE DE CLAVIERS****EXTRAIT****DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

*Séance du 13 février 2023*

N° 14/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 6 février 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.

**PRESENTS** : Gérald PIERRUGUES, Didier VALENTI, Philippe COLLIGNON, Jean-Paul CAVALIER, Joseph VALPARAISO, Guillaume CASCIARI, Ange CASTELLOTTI, Laurette GUIGOU, Stéphane ROQUET, Manuel BARON, Carol IVARS.

**ABSENTS** : Frédéric GERST, Vincent GUIGOU.

**EXCUSES** : Pauline MOUGENOT, Armelle COLIN.

**PROCURATIONS** : Pauline MOUGENOT donne procuration à Carol IVARS.  
Armelle COLIN donne procuration à Laurette GUIGOU.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Guillaume CASCIARI.

**Assurance santé - Partenariat avec la société AXA**

Le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune a été contactée par la société AXA afin de renouveler le partenariat qui avait été acté par délibération n°77/2018 du 11 décembre 2018 puis reconduit par délibérations n°55/2019 du 2 décembre 2019, n°14/2021 du 25 février 2021 et n°17/2022 du 14 mars 2022.

Le Maire rappelle que ledit partenariat consiste en la présentation d'une offre promotionnelle « Santé Communale » aux administrés de la Commune, plus particulièrement aux retraités, artisans, commerçants et professions libérales et en la mise à disposition d'un local de façon ponctuelle lui permettant de présenter son offre aux habitants de la commune intéressés par ce dispositif.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser, pour une durée de douze mois, la société AXA à présenter son offre sur la commune et de mettre un local à sa disposition de façon ponctuelle, tout autre professionnel de complémentaire santé qui en ferait la demande bénéficiant des mêmes conditions.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE la société AXA à présenter son offre sur la commune.
- AUTORISE la mise à disposition d'un local de façon ponctuelle
- DIT que le partenariat ainsi approuvé prendra effet ce jour pour une durée de douze mois
- DIT que les mêmes conditions seront accordées à tout autre professionnel qui en ferait la demande.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°17/2022 du 14 mars 2022 du même objet.

Fait et délibéré à Claviers les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Gérald PIERRUGUES

